Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2019-442** **06/06/2019**

Date de mise en application : 05/06/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/07/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance de l’emploi de directeur de l’Ecole nationale vétérinaire de Toulouse

JORF n°0129 du 5 juin 2019

L’emploi de directeur de l’Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) est vacant.

Cet établissement public d’enseignement supérieur et de recherche, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l’agriculture et de l’enseignement supérieur, est l’une des quatre écoles nationales françaises formant des vétérinaires.

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d’avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d’enseignement supérieur agricole publics. Préalablement à leur nomination, ils devront fournir une déclaration d’intérêts en application du décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l’obligation de transmission d’une déclaration d’intérêts prévue à l’article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les candidates et candidats sont invités à rédiger un document de quatre à cinq pages précisant les orientations stratégiques qu’ils souhaitent développer pour l’établissement au cours des prochaines années. Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont la candidate ou le candidat entend assurer la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, l’animation de la recherche, gérer l’ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l’établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires.

Les candidates et candidats compléteront leur dossier, en adressant, avant le 31 août 2019, une lettre de candidature, accompagnée d’un curriculum vitae détaillé et d’un état des services, au Directeur général de l’enseignement et de la recherche au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP.